BUREAU DES COMMISSAIRES

Compte rendu de l'assemblée du 26 décembre 1913.

Son Honneur le Maire L. A. Lavallée, Président. Tous présents.

I.—Soumis un rapport de l'Ingénieur Surintendant de l'Aqueduc ,déclarant en substance que la grosse conduite latérale en béton armé qui fournit toute la consommation d'eau aux pompes pour l'approvisionnement de la Cité, s'est brisée le 25 courant, à un endroit situé environ 12,500 pieds à l'ouest de la station de pompage.

Qu'une section de la conduite, environ 60 pieds de long par 3 pieds de haut, s'est effondrée, et qu'il a fallu immédiatement fermer les portes-vannes à l'entrée à la rivière et arrêter tout le service de pompage.

Que la cause de cet accident est sans doute dû à l'affaissement de la base et du paroi de la conduite, par suite des excavations faites trop près de la conduite par le gros excavateur mécanique de la Compagnie Cook.

Que rendu sur les lieux et après constatations de l'étendue de l'accident, et de concert avec l'Ingénieur en Chef, et M. J. H. Herlihey, ingénieur en charge pour la Compagnie Cook, il a été décidé de poser en toute hâte un tube en acier de 7 pieds de diamètre pour remplacer la partie brisée de la conduite, et que la Compagnie John McDougall s'est mise à l'oeuvre, ce matin, pour fabriquer ce tube, qui devra avoir environ 108 pieds de longueur, et qu'il s'engage à livrer les premières sections dans 48 heures.

Qu'en ce qui concerne l'approvisionnement de l'eau, à l'heure de l'accident, les réservoirs de la Ville étaient pleins et peuvent suffire pour 24 heures, et qu'il a fait les arrangements nécessaires pour prendre toute l'eau possible de la Compagnie Montreal Water and Power, par les raccordements existants.

Qu'il espère compléter les réparations et reprendre le service dans trois ou quatre jours.

Résolu: De recevoir ledit rapport et de déléguer M. le Commissaire Godfrey sur les lieux, pour surveiller les travaux et prendre toutes les mesures nécessaires pour remédier à cet accident sous le plus court délai possible.

Ajournement.

L. N. SENECAL, Secrétaire

Compte rendu de l'assemblée du 20 janvier 1914, a.m.

Son Honneur le Maire L. A. Lavallée, Président; MM. Lachapelle, Godfrey et Dupuis.

1.—Soumises deux séries de mandats vérifiées par le Contrôleur de la Cité, aux montants respectifs de \$4,044.40 et \$53,082.81, suivant listes certifiées.

Résolu: D'en autoriser le paiement.

2.—Soumis un rapport de l'Ingénieur Surintendant de l'Aqueduc, recommandant le paiement à la "Cook Construction Company Limited", d'un compte de \$10,000 sur les travaux d'urgence de réparations à l'aqueduc.

Résolu: D'autoriser le paiement de ce montant, sans préjudice aux recours que la Ville peut avoir contre la Cook Construction Co., Ltd., pour dommages, etc., causés par la rupture de la conduite.

3.—(17522) Soumis un rapport du Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène et de Statistiques, recommandant que le Docteur J. Horace Gervais soit nommé à la position de Médecin Inspecteur des écoles, laissée vacante par la promotion du Docteur de Grandpré.

Résolu: Que le Docteur Gervais soit nommé à ladite position, à compter de ce jour, au salaire y attaché.

BOARD OF COMMISSIONERS

Report of meeting held on the 26th December 1913.

His Worship Mayor L. A. Lavallée, Chairman, and all the Members of the Board.

Submitted a report from the Superintending Engineer of the Water Department, stating that the large lateral conduit of reinforced concrete which feeds all the pumps supplying the City with water broke on the 25th inst., at a point about 12,500 feet West of the Pumping Station.

That a section of the conduit, about 60 feet long by 3 feet high, collapsed and that the gate valves had to be immediately closed at the entrance in the river, and that all the pumps had to be stopped.

That this accident is no doubt due to the collapse of the base and inner side of the conduit, owing to the excavations made too close to the conduit by the excavating machine of the Cook Company.

That after having ascertained on the spot the extent of the break and after having conferred with the Chief Engineer and Mr. J. H. Herlihey, engineer in charge for the Cook Company, it was decided to lay in all haste a steel tube of 7 feet diameter to replace the broken part of the conduit, and that the John McDougall Company has begun, this morning, the manufacture of such tube, which will be about 108 feet long and that they have bound themselves to deliver the first sections withing 48 hours.

That as regards the water supply, at the time of the accident, the City's reservoirs were full and contain enough water for 24 hours, and that he made the necessary arrangements in order to take as much water as possible from the Montreal Water and Power Company's system by the existing connections.

That he feels confident that the repairs will be completed and the service resumed in 3 or 4 days.

Resolved: That said report be received and that Mr. Commissioner Godfrey, be delegated to supervise the works and to take all such measures as may be necessary to remedy the state of things resulting from said accident, within the shortest possible delay.

Adjourned.

L. N. SENECAL, Secretary.

Report of meeting held on the 20th January 1914, a.m.

His Worship Mayor L. A. Lavallée, Chairman; Messrs-Lachapelle, Godfrey and Dupuis.

I.—Submitted two series of warrants verified by the City Comptroller, amounting respectively to \$4,044.40 and \$53,082.81, as per certified lists.

Resolved: That payment of same be authorized.

2.—Submitted a report from the Engineer Superintendent of the Waterworks, recommending the payment to "The Cook Construction Company Limited" of an account of \$10,000, for urgent repairs to the aqueduct.

Resolved: That payment of said amount be authorized without prejudice to any recourse which the City may have against the Cook Construction Company, Limited, for damages, etc., caused by the bursting of the conduit.

3.—(17522) Submitted a report from the Medical Health Officer, recommending that Dr. J. Horace Gervais, be appointed medical inspector of schools vice Dr. de Grandpré, promoted.

Resolved: That Dr. Gervais be appointed to the said position, from this date, at the salary attached to same.